



**SNC • LAVALIN**

**T3**

**États financiers consolidés  
intermédiaires** (non vérifiés)

Au et pour la période de neuf mois se terminant  
le 30 septembre 2009 et 2008

**États consolidés des résultats**

(NON VÉRIFIÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES BÉNÉFICES PAR ACTION  
ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TROISIÈME TRIMESTRE

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE

	note	2009	2008	2009	2008
<b>Revenus par activité :</b>					
Services		<b>535 647 \$</b>	548 714 \$	<b>1 664 254 \$</b>	1 593 431 \$
Ensembles		<b>472 523</b>	791 380	<b>1 614 846</b>	2 450 970
Exploitation et entretien		<b>311 934</b>	249 624	<b>962 603</b>	855 412
Investissements – concessions d'infrastructure		<b>102 324</b>	95 657	<b>276 821</b>	263 141
		<b>1 422 428</b>	1 685 375	<b>4 518 524</b>	5 162 954
Coûts directs des activités		<b>1 116 467</b>	1 425 896	<b>3 683 935</b>	4 416 932
Marge brute		<b>305 961</b>	259 479	<b>834 589</b>	746 022
Frais de vente, généraux et administratifs		<b>128 842</b>	120 147	<b>397 473</b>	358 104
Intérêts et taxes sur le capital	6	<b>39 807</b>	20 763	<b>88 790</b>	72 835
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires</b>					
sans contrôle		<b>137 312</b>	118 569	<b>348 326</b>	315 083
Impôts sur les bénéfices		<b>32 739</b>	25 676	<b>82 196</b>	73 041
Part des actionnaires sans contrôle		<b>1 429</b>	1 591	<b>5 470</b>	4 477
<b>Bénéfice net</b>		<b>103 144 \$</b>	91 302 \$	<b>260 660 \$</b>	237 565 \$
<b>Bénéfice par action (\$)</b>					
	8				
De base		<b>0,68 \$</b>	0,61 \$	<b>1,73 \$</b>	1,57 \$
Dilué		<b>0,68 \$</b>	0,60 \$	<b>1,72 \$</b>	1,56 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>					
	8				
De base		<b>151 070</b>	150 816	<b>151 031</b>	150 933
Dilué		<b>152 218</b>	152 226	<b>151 860</b>	152 518

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

# États consolidés de l'avoir des actionnaires

(NON VÉRIFIÉS)

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES ACTIONS ORDINAIRES)

2009

	CAPITAL-ACTIONS			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 5) (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	SURPLUS D'APPORT			
<b>Solde au début de la période</b> (note 1C)	151 033	385 651 \$	24 247 \$	(101 467) \$	780 722 \$	1 089 153 \$
Résultat étendu :						
Bénéfice net	–	–	–	–	260 660	260 660
Écart de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	–	–	–	(13 720)	–	(13 720)
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	–	–	–	9 355	–	9 355
Gain net non réalisé sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (3)	–	–	–	57 094	–	57 094
Total du résultat étendu						313 389
Dividendes déclarés	–	–	–	–	(67 969)	(67 969)
Rémunération provenant des options sur actions (note 9)	–	–	9 681	–	–	9 681
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	290	7 003	(1 337)	–	–	5 666
Actions rachetées et annulées	(175)	(455)	–	–	(6 261)	(6 716)
<b>Solde à la fin de la période</b>	151 148	392 199 \$	32 591 \$	(48 738) \$	967 152 \$	1 343 204 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES ACTIONS ORDINAIRES)

2008

	CAPITAL-ACTIONS			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 5) (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	SURPLUS D'APPORT			
<b>Solde au début de la période</b>	151 038	367 273 \$	18 634 \$	(48 958) \$	591 340 \$	928 289 \$
Ajustement transitoire lié à l'adoption de nouvelles normes comptables (note 1C)	–	–	–	–	(5 854)	(5 854)
<b>Solde ajusté au début de la période</b>	151 038	367 273	18 634	(48 958)	585 486	922 435
Résultat étendu :						
Bénéfice net	–	–	–	–	237 565	237 565
Écart de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	–	–	–	15 772	–	15 772
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	–	–	–	(5 765)	–	(5 765)
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (3)	–	–	–	(7 385)	–	(7 385)
Total du résultat étendu						240 187
Dividendes déclarés	–	–	–	–	(54 352)	(54 352)
Rémunération provenant des options sur actions (note 9)	–	–	7 872	–	–	7 872
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	604	16 281	(3 068)	–	–	13 213
Actions rachetées et annulées	(933)	(2 360)	–	–	(44 836)	(47 196)
<b>Solde à la fin de la période</b>	150 709	381 194 \$	23 438 \$	(46 336) \$	723 863 \$	1 082 159 \$

(1) Le total du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices non répartis s'élevait à 918,4 millions \$ au 30 septembre 2009 et à 677,5 millions \$ au 30 septembre 2008.

(2) Net(te) des impôts sur les bénéfices de 0 \$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2009 et 2008.

(3) Net d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 14,9 millions \$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2009 et nette d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 0,3 million \$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2008.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

**Bilans consolidés**

(NON VÉRIFIÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	note	30 SEPTEMBRE 2009	31 DÉCEMBRE 2008
<b>Actif</b>			
Court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 221 310 \$	988 236 \$
Encaisse affectée		80 001	59 997
Comptes clients et autres débiteurs		1 512 812	1 675 170
Contrats en cours		540 522	707 994
Actif d'impôts futurs		102 360	121 026
<b>Total de l'actif à court terme</b>		<b>3 457 005</b>	<b>3 552 423</b>
Immobilisations corporelles :			
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	3	2 153 365	1 750 690
Provenant des autres activités		111 973	123 356
Écart d'acquisition		515 687	496 147
Investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	3	443 820	343 379
Actif d'impôts futurs		35 470	81 095
Autres éléments d'actif à long terme		506 278	424 448
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 223 598 \$</b>	<b>6 771 538 \$</b>
<b>Passif</b>			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		1 778 772 \$	2 260 670 \$
Acomptes reçus sur contrats		456 143	473 199
Revenus reportés		507 581	536 394
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme :			
Avec recours	4	104 831	-
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		34 332	5 764
<b>Total du passif à court terme</b>		<b>2 881 659</b>	<b>3 276 027</b>
Dette à long terme :			
Avec recours	4	347 986	104 709
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	3	2 106 425	2 003 303
Autres éléments de passif à long terme		472 199	230 614
<b>Total du passif</b>		<b>5 808 269</b>	<b>5 614 653</b>
<b>Part des actionnaires sans contrôle</b>		<b>72 125</b>	<b>67 732</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>		<b>1 343 204</b>	<b>1 089 153</b>
<b>Total du passif, de la part des actionnaires sans contrôle et de l'avoir des actionnaires</b>		<b>7 223 598 \$</b>	<b>6 771 538 \$</b>

Certains chiffres au 31 décembre 2008 ont été retraités lors de l'adoption de nouvelles normes comptables (note 1C).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

**États consolidés des flux de trésorerie**

(NON VÉRIFIÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROISIÈME TRIMESTRE

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE

	note	2009	2008	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>					
Bénéfice net		103 144 \$	91 302 \$	260 660 \$	237 565 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres éléments d'actif à long terme :					
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		20 861	22 497	63 450	62 305
Provenant des autres activités		11 561	10 634	32 415	30 759
Impôts futurs (économie)		17 915	1 997	49 566	(11 906)
Intérêts courus sur la dette à long terme sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		4 972	(580)	13 691	16 090
Rémunération provenant des options sur actions	9	1 878	1 555	9 681	7 872
Perte (bénéfice) provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation		3 403	(3 744)	19 584	(2 315)
Part des actionnaires sans contrôle		1 429	1 591	5 470	4 477
Autres		10 243	(1 905)	9 241	(292)
Dividendes reçus des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation		11 326	2 932	11 370	2 999
		186 732	126 279	475 128	347 554
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	7	191 361	(149 762)	(189 405)	(305 669)
		378 093	(23 483)	285 723	41 885
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		(67 602)	(35 356)	(193 186)	(138 967)
Provenant des autres activités		(7 408)	(11 084)	(23 139)	(28 475)
Paiements dans des investissements dans des concessions d'infrastructure		(56 616)	(10 707)	(121 004)	(19 588)
Augmentation du prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy	3	(9 183)	(2 010)	(39 585)	(2 010)
Acquisition d'entreprises		(2 046)	(11 878)	(20 417)	(22 704)
Variation de la position de l'encaisse affectée		2 373	(12 272)	(23 350)	7 864
Autres		(16 644)	893	(14 134)	(10 421)
		(157 126)	(82 414)	(434 815)	(214 301)
<b>Activités de financement</b>					
Remboursement de la dette à long terme sans recours :					
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		(1 114)	(2 323)	(123 008)	(186 218)
Provenant des autres activités		—	—	—	(25 812)
Augmentation de la dette à long terme :					
Avec recours	4	348 600	—	348 600	—
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		41 992	—	237 868	192 227
Produit de levée d'options sur actions		3 393	2 160	5 666	13 213
Rachat d'actions		(2 485)	(20 541)	(6 716)	(47 196)
Dividendes payés aux actionnaires de la Société		(22 663)	(18 100)	(67 969)	(54 352)
Autres		200	(1 031)	(3 975)	(15 794)
		367 923	(39 835)	390 466	(123 932)
Augmentation (diminution) suite à la conversion de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des établissements étrangers autonomes		(3 189)	(2 392)	(8 300)	5 948
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>585 701</b>	<b>(148 124)</b>	<b>233 074</b>	<b>(290 400)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>635 609</b>	<b>946 340</b>	<b>988 236</b>	<b>1 088 616</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>1 221 310 \$</b>	<b>798 216 \$</b>	<b>1 221 310 \$</b>	<b>798 216 \$</b>

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

7

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON VÉRIFIÉS)

30 septembre 2009 et 2008

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

## 1. PRINCIPES DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société ») est constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

### A) PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont fondés sur les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2008 de la Société, sauf pour les éléments décrits ci-après à la note 1C, intitulée « Modifications récentes aux normes comptables pour 2009 ». Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ne contiennent pas toute l'information requise à l'égard des états financiers consolidés annuels vérifiés et doivent, par conséquent, être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés les plus récents de la Société.

Dans ces états financiers, les activités Services, Ensembles, et Exploitation et entretien sont identifiées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »).

### B) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés incluent les comptes de la Société, de ses filiales, ainsi que sa quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de ses coentreprises. La portion des actifs nets d'une entité qui est consolidée intégralement mais qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin est présentée à titre de part des actionnaires sans contrôle sur le bilan consolidé, alors que la portion du bénéfice net attribuable à cette part des actionnaires sans contrôle est également présentée séparément sur l'état consolidé des résultats. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin exerce une influence notable, mais pas le contrôle ni un contrôle conjoint, sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

### C) MODIFICATIONS RÉCENTES AUX NORMES COMPTABLES POUR 2009

#### ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui établit des normes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Ce nouveau chapitre remplace le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Parallèlement, le CPN-27, intitulé « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », a été abrogé, alors que la note d'orientation concernant la comptabilité n° 11, intitulée « Entreprises en phase de démarrage », et le chapitre 1000, intitulé « Fondements conceptuels des états financiers », ont été modifiés. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour SNC-Lavalin et se devaient d'être appliquées de manière rétroactive avec retraitement des chiffres comparatifs.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables a donné lieu à un ajustement transitoire, qui a réduit le solde des bénéfices non répartis de 5,9 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce montant correspond à l'effet cumulatif sur le bénéfice net de la Société jusqu'à cette date de l'application des nouvelles normes. L'ajustement transitoire a également donné lieu aux modifications suivantes au bilan consolidé comparatif de la Société à la même date : i) une diminution de 6,7 millions \$ des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation; ii) une diminution de 0,7 million \$ des autres éléments d'actif à long terme; et iii) une augmentation de 1,5 million \$ des actifs d'impôts futurs à long terme. Ces ajustements proviennent principalement de charges de pré-exploitation engagées et capitalisées par des investissements dans des concessions d'infrastructure, qui ne sont plus capitalisées en vertu des nouvelles normes. L'adoption des nouvelles normes comptables n'a pas eu d'impact sur le bénéfice net consolidé de 2008 de la Société et, conséquemment, les ajustements transitoires ont été limités à ceux décrits ci-dessus.

## 1. PRINCIPES DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le retrait de l'exemption temporaire accordée aux entités assujetties à une réglementation des tarifs en ce qui concerne l'application du chapitre 1100 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Principes comptables généralement reconnus », est entré en vigueur. La Société détient une participation en capitaux propres de 76,92 % dans AltaLink L.P. (« AltaLink »), une filiale assujettie à une réglementation des tarifs qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques. L'exemption temporaire permettait aux entités assujetties à une réglementation des tarifs d'appliquer les pratiques sectorielles comme source première des PCGR du Canada. Par conséquent, sur la base de pratiques sectorielles, AltaLink a enregistré les sommes reçues pour les frais futurs de retrait d'une immobilisation et de restauration des lieux en déduction de la valeur des immobilisations corporelles. Le retrait de l'exemption temporaire du chapitre 1100 exige qu'AltaLink présente ces sommes reçues à titre de passif, un tel changement devant être appliqué prospectivement. Ainsi, le retrait de l'exemption temporaire a fait en sorte qu'un montant de 145,4 millions \$ a augmenté le solde des immobilisations corporelles, avec une augmentation correspondante du solde des autres éléments de passif à long terme au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette modification comptable n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net consolidé de 2008 de SNC-Lavalin.

## 2. INFORMATIONS SECTORIELLES

	TROISIÈME TRIMESTRE				NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE			
	2009		2008		2009		2008	
	REVENUS	BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION
<b>Services et Ensembles</b>								
Infrastructures et environnement	342 693 \$	66 080 \$	435 262 \$	31 591 \$	1 183 181 \$	183 143 \$	1 197 132 \$	68 856 \$
Énergie	202 643	21 768	291 133	(5 535)	654 901	61 392	891 079	(439)
Produits chimiques et pétrole	201 073	10 725	336 370	22 975	607 387	(14 089)	1 065 658	114 675
Mines et métallurgie	185 892	20 578	192 019	37 536	596 363	67 653	614 390	74 926
Autres secteurs	75 869	8 565	85 310	8 869	237 268	28 119	276 142	30 407
<b>Exploitation et entretien</b>	<b>311 934</b>	<b>11 220</b>	<b>249 624</b>	<b>3 870</b>	<b>962 603</b>	<b>21 000</b>	<b>855 412</b>	<b>10 517</b>
<b>Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)</b>	<b>102 324</b>	<b>9 451</b>	<b>95 657</b>	<b>19 254</b>	<b>276 821</b>	<b>14 195</b>	<b>263 141</b>	<b>23 565</b>
	<b>1 422 428 \$</b>	<b>148 387</b>	<b>1 685 375 \$</b>	<b>118 560</b>	<b>4 518 524 \$</b>	<b>361 413</b>	<b>5 162 954 \$</b>	<b>322 507</b>
Renversement des éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		(6 589)		(6 875)		(18 302)		(28 682)
Frais d'intérêts nets et taxes sur le capital inclus dans le secteur ICI		32 630		24 197		80 064		85 670
Impôts sur les bénéfices inclus dans le secteur ICI		1 160		1 824		8 303		4 255
Part des actionnaires sans contrôle avant impôts sur les bénéfices		1 531		1 626		5 638		4 168
Bénéfice avant intérêts, taxes sur le capital, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		177 119		139 332		437 116		387 918
Intérêts et taxes sur le capital (note 6)		39 807		20 763		88 790		72 835
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		137 312		118 569		348 326		315 083
Impôts sur les bénéfices		32 739		25 676		82 196		73 041
Part des actionnaires sans contrôle		1 429		1 591		5 470		4 477
<b>Bénéfice net</b>		<b>103 144 \$</b>		<b>91 302 \$</b>		<b>260 660 \$</b>		<b>237 565 \$</b>

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2009	2008	2009	2008
	<b>Informations supplémentaires :</b>			
Bénéfice net de SNC-Lavalin provenant des ICI				
Provenant de l'Autoroute 407	2 153 \$	10 125 \$	4 841 \$	6 653 \$
Provenant des autres ICI	7 298	9 129	9 354	16 912
Bénéfice net excluant les ICI	93 693	72 048	246 465	214 000
Bénéfice net	103 144 \$	91 302 \$	260 660 \$	237 565 \$

La Société présente sa quote-part de 16,77 % du bénéfice net provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son bénéfice net provenant des autres ICI, comme l'illustre le tableau ci-dessus, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

### 3. INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE

SNC-Lavalin fait des investissements en capitaux propres dans des concessions d'infrastructure dans différents secteurs d'activité tels que les aéroports, les ponts, l'énergie, les systèmes de transport en commun, les routes et l'eau. Conformément aux PCGR du Canada, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition, à la valeur de consolidation, selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou selon la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle.

Lorsqu'elle fait des investissements en capitaux propres dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin s'assure que la dette incluse dans ces concessions est sans recours au crédit général de la Société. De plus, lors de ces investissements, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue d'effectuer immédiatement le versement de son apport en capitaux propres, mais peut plutôt s'engager à injecter sa part de fonds à une date ultérieure.

Les investissements dans des concessions d'infrastructure ont un effet significatif sur le bilan consolidé de la Société. Plus précisément, ces investissements présentent des immobilisations corporelles et des dettes à long terme significatives. Les dettes à long terme sont sans recours au crédit général de la Société. Afin d'aider le lecteur à mieux comprendre l'impact des investissements dans des concessions d'infrastructure, de l'information additionnelle est fournie dans le tableau ci-dessous sur les actifs, les passifs et la part des actionnaires sans contrôle des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle, ainsi que sur la valeur comptable nette des investissements dans des concessions d'infrastructure de la Société.

	30 SEPTEMBRE 2009	31 DÉCEMBRE 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 142 \$	28 920 \$
Encaisse affectée	39 126	48 751
Comptes clients et autres débiteurs, contrats en cours et actif d'impôts futurs à court terme	80 466	50 039
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	2 153 365	1 750 690
Écart d'acquisition	203 786	203 786
Autres éléments d'actif à long terme et actif d'impôts futurs à long terme	428 623	403 335
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 940 508</b>	<b>2 485 521</b>
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	132 350	75 524
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours	34 332	5 764
Dette à long terme sans recours	2 106 425	2 003 303
Autres éléments de passif à long terme <sup>(1)</sup>	376 691	132 976
Part des actionnaires sans contrôle	69 274	63 761
<b>Total du passif et de la part des actionnaires sans contrôle</b>	<b>2 719 072</b>	<b>2 281 328</b>
<b>Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle</b>	<b>221 436</b>	<b>204 193</b>
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	170 285	110 420
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	273 535	232 959
<b>Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition telle que présentée au bilan</b>	<b>443 820</b>	<b>343 379</b>
<b>Valeur comptable nette des ICI</b>	<b>665 256 \$</b>	<b>547 572 \$</b>

(1) Les postes « Immobilisations corporelles » et « Autres éléments de passif à long terme » ci-dessus tiennent compte de deux modifications qui ont été apportées en 2009 par AltaLink, sans modification aux chiffres du 31 décembre 2008 :

- i) une augmentation de 145,4 millions \$ aux deux postes ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la suite d'une modification aux normes comptables pour les entités assujetties à une réglementation des tarifs (note 1C). Ce montant représente un passif réglementé, puisqu'il correspond aux sommes reçues de l'autorité de réglementation pour les frais futurs de retrait d'une immobilisation et de restauration des lieux, qui étaient auparavant présentées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles; et
- ii) une augmentation de 86,6 millions \$ aux deux postes ci-dessus au cours du deuxième trimestre de 2009 à la suite d'une modification aux estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui découlent de l'obligation juridique d'AltaLink de démonter et d'enlever certains actifs dans l'avenir. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink, qui sont présentées au poste « Autres éléments de passif à long terme », totalisaient 150,5 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 60,2 millions \$).

### 3. INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (SUITE)

La valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle de 221,4 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 204,2 millions \$) est réduite de la valeur comptable négative de sa quote-part de l'Autoroute 407. Conformément aux PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que le coentrepreneur constate sa quote-part des pertes cumulatives de la coentreprise indépendamment de la valeur comptable de son investissement dans une telle coentreprise. Conséquemment, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 a donné lieu à un solde négatif de 57,0 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : solde négatif de 37,9 millions \$). Le solde négatif de cet investissement, lequel varie selon la quote-part de SNC-Lavalin des pertes et des bénéfices comptables de l'Autoroute 407, et les dividendes reçus, ne représente pas un passif ni quelque obligation future que ce soit pour SNC-Lavalin vis-à-vis de l'Autoroute 407 ni d'aucune autre entité.

Au 30 septembre 2009, l'Autoroute 407, qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, détenait un montant en capital de 151,4 millions \$ en billets à long terme (31 décembre 2008 : 147,0 millions \$ en papier commercial adossé à des actifs, convertis en billets en 2009, et 6,3 millions \$ en billets non commandités par des banques, appelés collectivement « Billets » en 2009). Le marché des Billets n'est pas liquide et, par conséquent, ils ont été réévalués au moyen des meilleures données disponibles sur le marché, ce qui a donné lieu à une valeur comptable de 100,9 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 92,0 millions \$). L'augmentation de la valeur comptable au cours des neuf premiers mois de 2009 provient principalement d'un ajustement favorable de la juste valeur de 18,1 millions \$, partiellement contrebalancé par l'encaissement de 9,2 millions \$ de capital et d'intérêts courus. La quote-part de SNC-Lavalin de la valeur comptable des Billets détenus par l'Autoroute 407 représentait environ 16,9 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 15,4 millions \$) et est présentée à la rubrique « Autres éléments d'actif à long terme ». La quote-part de SNC-Lavalin de l'ajustement favorable de la juste valeur des Billets au cours des neuf premiers mois de 2009, qui s'élevait à 3,0 millions \$ (neuf premiers mois de 2008 : quote-part de 3,7 millions \$ de l'ajustement défavorable), a été comptabilisée à la rubrique « Intérêts et taxes sur le capital ». Bien qu'il existe certaines incertitudes quant au montant et au calendrier des flux de trésorerie liés à ces Billets, ces derniers n'auront pas d'incidence importante sur la situation financière de SNC-Lavalin. Sur une base consolidée, SNC-Lavalin n'a aucun autre investissement, direct ou indirect, dans de tels Billets.

#### **PROJET ASTORIA II**

Le 2 juillet 2009, Astoria Project Partners II LLC et sa filiale (« Astoria II »), une entité qui a signé en 2008 un accord ferme d'achat d'énergie d'une durée de 20 ans avec la New York Power Authority (la « NYPA ») pour une centrale thermique de 550 MW qui sera construite dans le Queens, à New York, a obtenu du financement de projet auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Ce financement de projet est sans recours envers SNC-Lavalin. Le même jour, les effets à recevoir d'Astoria II ont été encaissés par SNC-Lavalin et toutes les lettres de crédit fournies par SNC-Lavalin pour appuyer certaines obligations contractuelles d'Astoria II relativement à ce projet ont été levées. De plus, SNC-Lavalin, qui a investi un montant minime dans les capitaux propres d'Astoria II, s'est engagée à investir environ 70 millions \$ US (environ 75 millions \$ CA) pour sa participation en capitaux propres de 18,5 %, sur la base du total des actions en circulation, dans cet investissement comptabilisé à la valeur de consolidation. SNC-Lavalin fournit actuellement des services d'ingénierie, de gestion de l'approvisionnement et de gestion de la construction de la centrale, dont l'achèvement est prévu pour 2011.

#### **SALLE DE CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL**

En mai 2009, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'une nouvelle salle de concert destinée à l'Orchestre symphonique de Montréal, qui sera située au centre-ville de Montréal, au Canada.

Pendant la durée de ce projet, SNC-Lavalin constatera des revenus provenant de trois catégories d'activité, soit : i) des revenus de la catégorie Ensembles pour la portion du projet portant sur l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (« IAC »), laquelle, selon les prévisions, devrait être terminée en 2011; ii) des revenus de la catégorie Exploitation et entretien pour exploiter et entretenir la salle de concert, principalement une fois la construction terminée et jusqu'en 2038; et iii) des revenus de la catégorie Investissements – concessions d'infrastructure provenant de son investissement dans une concession d'infrastructure comptabilisée selon la méthode de la consolidation intégrale qui a signé l'entente avec le gouvernement du Québec, également jusqu'en 2038. Cette entente prévoit que les paiements du gouvernement du Québec débiteront lorsque certains jalons de la construction des installations auront été franchis, puis se poursuivront pour la durée restante de l'entente. Ainsi, les revenus constatés par SNC-Lavalin sur la portion IAC de ce projet donneront lieu à la constatation d'un montant équivalent qui sera enregistré sous la rubrique « Contrats en cours » sur son bilan consolidé jusqu'à ce que ces jalons soient franchis, moment où le montant du contrat en cours sera transféré dans un compte débiteur à long terme, qui diminuera lorsque le gouvernement du Québec effectuera ses paiements. Alors que SNC-Lavalin financera les coûts relatifs à la nouvelle salle de concert en utilisant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, elle prévoit refinancer ces coûts à l'aide d'une dette à long terme sans recours.

### 3. INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (SUITE)

#### PROJET DE NICKEL AMBATOVY

SNC-Lavalin a une participation en capitaux propres de 5 % dans le projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») à Madagascar, qui consistera, lorsque le projet sera achevé, en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert et d'une usine de traitement hydrométallurgique devant produire principalement du nickel et du cobalt. Au début de 2009, l'estimation du coût en capital du projet Ambatovy a été mise à jour, reflétant une augmentation des coûts pour terminer le projet.

En raison de la révision de l'estimation du coût en capital, les actionnaires d'Ambatovy ont conclu, en juin 2009, une entente d'actionariat en vertu de laquelle ils ont convenu d'augmenter leur apport en capitaux propres dans le projet proportionnellement à leur participation respective, sans modification au financement par emprunt de projet. Au même moment, les actionnaires ont conclu une entente de contribution pour financer le reste de l'apport en capitaux propres requis par un actionnaire d'Ambatovy, qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet »).

En vertu de l'entente, l'Exploitant du projet recevra du financement des autres actionnaires proportionnellement à leur participation respective dans le projet en vertu d'un nouveau prêt (le « Nouveau prêt »), lequel est sans recours envers l'Exploitant du projet sauf en certains cas restreints. L'Exploitant du projet aura l'option de devancer le remboursement d'une portion ou de la totalité du Nouveau prêt, alors que les autres actionnaires auront l'option, à certaines conditions, d'échanger une partie ou la totalité du Nouveau prêt pour une portion de la participation en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy. De plus, les autres actionnaires fourniront des garanties croisées additionnelles sous forme de lettres de crédit aux bailleurs de fonds de premier rang du projet pour supporter la quote-part de la garantie financière de bonne fin de l'Exploitant du projet qui n'était pas couverte par la garantie croisée initiale. Les garanties financières de bonne fin et les garanties croisées demeureront en vigueur jusqu'à ce que certains tests légaux, financiers et opérationnels soient satisfaits lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet.

Le tableau suivant présente un sommaire des engagements de SNC-Lavalin envers le projet Ambatovy au 30 septembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

	ENGAGEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2009 (SUR LA BASE DE L'ESTIMATION DE COÛTS APPROUVÉE DE 2009 ET DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION DE JUIN 2009)	ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2008
Investissement en capitaux propres dans Ambatovy <sup>(1)</sup>	127,5 millions \$ US	96 millions \$ US
Garantie financière de bonne fin	105,0 millions \$ US	105 millions \$ US
Garantie croisée	70,2 millions \$ US	50 millions \$ US
Prêt initial à l'Exploitant du projet <sup>(2)</sup>	7,2 millions \$ US	20 millions \$ US
Nouveau prêt à l'Exploitant du projet <sup>(3)</sup>	50,1 millions \$ US	—

- (1) Au 30 septembre 2009, SNC-Lavalin avait effectué des apports en capitaux propres totalisant 112,2 millions \$ CA (101,5 millions \$ US) (31 décembre 2008 : 50,9 millions \$ CA [49,6 millions \$ US]) dans Ambatovy. L'investissement dans Ambatovy est comptabilisé à la valeur d'acquisition.
- (2) Ce prêt portant intérêt à taux variable a une durée de 15 ans et sera remboursé à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet. Tout prêt supplémentaire à l'Exploitant du projet après l'entente de contribution de juin 2009 sera effectué en vertu du Nouveau prêt à l'Exploitant du projet. Le montant de capital du prêt initial à l'Exploitant du projet de SNC-Lavalin s'élevait à 7,7 millions \$ CA (7,2 millions \$ US) au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 6,5 millions \$ CA [5,3 millions \$ US]).
- (3) Ce prêt portant intérêt à taux variable sera remboursé à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet et est inclus dans la convention de vente/achat entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, incluant l'Exploitant du projet. Les apports en capitaux propres et le prêt initial à l'Exploitant du projet sont également inclus dans la convention de vente/achat. Le montant de capital du Nouveau prêt à l'Exploitant du projet de SNC-Lavalin s'élevait à 35,0 millions \$ CA (32,8 millions \$ US) au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 0 \$).

## 4. DETTE À LONG TERME

### ÉMISSION D'UNE DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

Le 3 juillet 2009, la Société a émis pour 350 millions \$ de débentures non garanties sur 10 ans échéant en juillet 2019 et portant intérêt à un taux de 6,19 % par année. La Société prévoit affecter le produit net du placement au remboursement intégral de ses débentures non garanties 7,70 % d'un capital de 105 millions \$ échéant en septembre 2010, au financement de placements éventuels dans des occasions d'investissement dans des concessions d'infrastructure ainsi que d'acquisitions éventuelles d'entreprises choisies de manière sélective et aux fins générales de l'entreprise. Standard & Poor's et DBRS ont attribué aux débentures les notations BBB+ et BBB (élevée), respectivement, au moment de leur émission.

Le produit provenant de l'émission des débentures, soit un montant de 348,6 millions \$, net de la rémunération des placeurs pour compte, est présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société à titre d'activité de financement en 2009, alors que la valeur comptable des débentures, nette de la rémunération des placeurs pour compte et des autres coûts d'émission, est présenté aux bilans consolidés de la Société. Au 30 septembre 2009, la valeur comptable des débentures, qui est évaluée au coût après amortissement, était de 348,0 millions \$.

## 5. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant présente les soldes des éléments du cumul des autres éléments du résultat étendu au :

	30 SEPTEMBRE 2009	31 DÉCEMBRE 2008
Écart de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes – cumulatif	<b>(3 022) \$</b>	10 698 \$
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente – cumulatif	<b>(4 296)</b>	(13 651)
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie – cumulatif	<b>(41 420)</b>	(98 514)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(48 738) \$</b>	(101 467) \$

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, aucun montant n'a été reclassé au bénéfice net pour l'écart cumulatif de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes (neuf mois terminés le 30 septembre 2008 : 0 \$) ni sur les actifs financiers disponibles à la vente (neuf mois terminés le 30 septembre 2008 : gain de 0,1 million \$). Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, tout montant du cumul des autres éléments du résultat étendu reclassé au bénéfice net compense le gain (ou la perte) constaté en résultat net sur les éléments couverts sous-jacents, puisque les couvertures de flux de trésorerie de la Société sont hautement efficaces.

## 6. INTÉRÊTS ET TAXES SUR LE CAPITAL

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2009	2008	2009	2008
Revenus d'intérêts :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	<b>(380) \$</b>	(642) \$	<b>(11 329) \$</b>	(2 543) \$
Provenant des autres activités	<b>(935)</b>	(5 753)	<b>(3 943)</b>	(21 966)
Intérêts sur la dette à long terme :				
Avec recours	<b>7 343</b>	2 061	<b>11 428</b>	6 156
Sans recours :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	<b>32 670</b>	23 758	<b>95 225</b>	84 536
Provenant des autres activités	–	–	–	444
Taxes sur le capital et autres :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	<b>340</b>	1 081	<b>(3 832)</b>	3 677
Provenant des autres activités	<b>769</b>	258	<b>1 241</b>	2 531
<b>Intérêts et taxes sur le capital</b>	<b>39 807 \$</b>	20 763 \$	<b>88 790 \$</b>	72 835 \$

## 7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

### A) VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant correspond aux éléments inclus dans la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation et présentés à l'état des flux de trésorerie :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2009	2008	2009	2008
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	178 457 \$	(151 215) \$	149 185 \$	10 417 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	51 458	30 272	163 615	(142 908)
Diminution des comptes fournisseurs et autres créditeurs	(181 557)	(34 072)	(466 488)	(170 269)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	123 258	28 908	(13 857)	135 741
Augmentation (diminution) des revenus reportés	19 745	(23 655)	(21 860)	(138 650)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	191 361 \$	(149 762) \$	(189 405) \$	(305 669) \$

### B) INTÉRÊTS PAYÉS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES PAYÉS

Le tableau suivant présente les intérêts payés et les impôts sur les bénéfices payés :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2009	2008	2009	2008
Intérêts payés :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	20 717 \$	19 886 \$	74 402 \$	65 136 \$
Provenant des autres activités	4 357	4 462	8 696	9 651
	25 074 \$	24 348 \$	83 098 \$	74 787 \$
Impôts sur les bénéfices payés (reçus)	(20 628) \$	27 121 \$	14 425 \$	173 893 \$

## 8. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ont été obtenus en divisant respectivement le bénéfice net consolidé de la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives étaient réputées avoir été levées au plus tard des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date de l'octroi, selon la méthode du rachat d'actions, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

(EN MILLIERS)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2009	2008	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 070	150 816	151 031	150 933
Effet dilutif des options sur actions	1 148	1 410	829	1 585
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	152 218	152 226	151 860	152 518

Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2009, 1 294 500 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action étant donné qu'elles étaient anti-dilutives (neuf mois terminés le 30 septembre 2008 : 1 000 options sur actions en cours).

## 9. RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS

La charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions comptabilisée comme charge au troisième trimestre et au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2009 était de 1,9 million \$ (2008 : 1,6 million \$) et 9,7 millions \$ (2008 : 7,9 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes :

	TROISIÈME TRIMESTRE <sup>(*)</sup>		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'intérêt sans risque	–	–	<b>1,86 %</b>	2,80 %
Volatilité prévue du cours de l'action	–	–	<b>35,21 %</b>	25,81 %
Durée prévue de l'option	–	–	<b>4 ans</b>	4 ans
Dividendes prévus	–	–	<b>1,00 %</b>	1,00 %

(\*) Il n'y a aucun chiffre pour les troisièmes trimestres de 2009 et de 2008 puisque aucune option n'a été octroyée aux employés au cours de ces périodes.

Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2009, 1 426 795 options sur actions ont été octroyées par la Société aux employés (neuf mois terminés le 30 septembre 2008 : 1 367 500 options sur actions) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 9,21 \$ par option sur actions (2008 : 10,34 \$ par option sur actions).

Au 30 septembre 2009, 5 337 636 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2008 : 4 319 100 options sur actions étaient en cours), alors que 1 628 267 options sur actions étaient toujours disponibles pour octrois futurs en vertu du régime d'options d'achat d'actions de 2009 de la Société (31 décembre 2008 : 1 037 800 options sur actions étaient toujours disponibles en vertu du régime d'options d'achat d'actions de 2007 de la Société). Le régime d'options d'achat d'actions de 2009 a été adopté au cours du deuxième trimestre de 2009 et comporte les mêmes modalités que le précédent régime d'options d'achat d'actions de 2007 de la Société, décrit à la note 15 des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2008 de la Société.

## 10. RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin offre des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme charge dans la période où elles sont engagées, ainsi que des régimes de retraite à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière.

La charge totale de SNC-Lavalin au titre des prestations des régimes de retraite à prestations déterminées a été de 3,3 millions \$ pour le troisième trimestre de 2009 (troisième trimestre de 2008 : 3,3 millions \$) et 9,7 millions \$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2009 (neuf mois terminés le 30 septembre 2008 : 8,8 millions \$).

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des opérations avec certains de ses investissements dans des concessions d'infrastructure. Conformément aux PCGR du Canada, les investissements sur lesquels SNC-Lavalin exerce une influence notable, qui sont comptabilisés à la valeur de consolidation, sont considérés comme des apparentés.

Au cours du troisième trimestre de 2009 et pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2009, SNC-Lavalin a constaté des revenus de 93,0 millions \$ (troisième trimestre de 2008 : 160,9 millions \$) et 323,9 millions \$ (neuf mois terminés le 30 septembre 2008 : 502,8 millions \$), respectivement, provenant principalement de contrats avec les investissements dans des concessions d'infrastructure suivants, comptabilisés à la valeur de consolidation :

- i) Astoria Project II, décrit à la note 3.
- ii) InTransit BC L.P., une entité qui a signé en 2005 un accord de concession d'une durée de 35 ans avec Richmond-Airport-Vancouver Project Management Ltd. (« RAVCO ») et l'agence métropolitaine de transports de Vancouver (« GVTA ») pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une liaison rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique. SNC-Lavalin, qui détient une participation de 33,3 % dans cette entité, a obtenu en 2005 un contrat d'IAC et un contrat d'exploitation et entretien pour ce projet.

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

- iii) Myah Tipaza S.p.A., une entité créée pour construire, détenir et exploiter une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité installée de 120 000 m<sup>3</sup> par jour située à Fouka, dans la province (wilaya) de Tipaza, en Algérie. SNC-Lavalin, qui détient une participation indirecte de 25,5 % dans cette entité s'est également vu octroyer un contrat d'IAC, par la voie d'une coentreprise, par Myah Tipaza, ainsi qu'un contrat d'exploitation et entretien pour ce projet.
- iv) Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A., une entité créée pour construire, détenir et exploiter une centrale au gaz de 1 227 MW en Algérie. SNC-Lavalin, qui détient une participation indirecte de 26,0 % dans cette entité, s'est vu octroyer en 2006 un contrat d'IAC et un contrat d'exploitation et entretien pour ce projet.

Les comptes clients provenant de ces ICI s'élevaient à 150,3 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 95,8 millions \$), alors que l'engagement restant à investir de SNC-Lavalin dans ces ICI était de 86,8 millions \$ au 30 septembre 2009 (31 décembre 2008 : 50,3 millions \$). Au 30 septembre 2009, les effets à recevoir d'Astoria II avaient été encaissés (31 décembre 2008 : 21,0 millions \$ à recevoir [17,2 millions \$ US]) et toutes les lettres de crédit fournies par SNC-Lavalin pour appuyer certaines obligations contractuelles relativement à ce projet avaient été levées (31 décembre 2008 : 28,5 millions \$ émises [23,4 millions \$ US]). Toutes ces opérations entre apparentés ont été mesurées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées, qui correspond à la juste valeur.

## 12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée en 2009.



**SNC • LAVALIN**

[www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

**SNC-LAVALIN**

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795